



Et pour cause, la dette salariale de l'État du Cameroun est évaluée à environ 230 milliards de FCFA.

Selon le Minfi, une première évaluation de cette dette, effectuée en 2016, la situait à environ 230 milliards de FCFA. Ce phénomène concerne autant les prises en charge que le traitement des avancements, des reclassements et même des retraites. « Les délais observés entre le recrutement des agents publics et leur prise en charge effective dans le fichier-solde, le retard constaté dans la mise à jour sur le plan solde des salaires des personnels, sont autant de facteurs qui ne permettent pas d'avoir une bonne lisibilité sur le rythme de son accumulation », explique le Minfi.

Il ajoute : « Un délai important entre les faits générateurs des droits salariaux et leur paiement effectif, continue de s'écouler entraînant la constitution d'une dette salariale difficile à maîtriser ». Pour remédier à la dette salariale, renseigne ce département ministériel, le gouvernement projette de mettre en place des mécanismes permettant l'évaluation de son niveau actuel afin d'en assurer le règlement et de lever tous les facteurs concourant à sa reconstitution. Le principal outil qui sera utilisé est le Système informatique de gestion des personnels de l'État de 2e génération (Sigipes II) attendu en 2020.